

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 26

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 27

Date de la convocation :

20/03/2026

Date d'affichage :

20/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLEQUES**

Séance du 25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Marjory DELAVAL

Présents : Laurent DENIS - Marjory DELAVAL - Hugues LAVOGIEZ - Sandrine LORIO - Anthony BARBIER - Sophie WAROT LEMAIRE - Laurent BRICHE - Sabrina LOOTVOET - Alain MASSON - Estelle DOURIEZ - Douglas VERSCHEURE - Annick CROQUELOIS LESCIEUX - Jean-Bernard BONDUELLE - Nicolas CHOCHOY - Mathilde COLIN - Ludovic COCQUEMPOT - Justine VAN IMPE - Patrick POTEL - Céline LEVEUGLE - Jérôme LEBOUCHER - Emilie LEFEBVRE - Arnaud ISAMBOURG - Hélène VANKEMMEL - Guillaume PUYPE -Amandine ROUSSEL - Guillaume DETOUT

Absents : Estelle LECOFFRE BOUTOILLE (pouvoir donné à Anthony BARBIER)

2026/23

OBJET DE LA DELIBERATION : Changement horaires de la Médiathèque à compter du 01/09/2026

Pour rappel, les horaires actuels de la médiathèque :

Lundi	-	-	-
Mardi	-	15h - 18h	3h
Mercredi	9h30 - 12h	14h - 19h	7.5h
Jeudi	-	15h - 19h	4h
Vendredi	-	15h - 19h	4h
Samedi	9h30 - 12h	-	2.5h

Soit 21H/semaine

Après une année d'ouverture de la nouvelle médiathèque, on a pu faire plusieurs constats :

- Le mercredi est notre plus grosse journée en termes de fréquentation
- Les mardi, jeudi et vendredi sont équivalents, avec quand même une fréquentation moindre le jeudi.
- Le samedi matin fonctionne bien également.
- Les classes de primaire de l'école publique se sont mises à venir les mardi, jeudi et vendredi après-midi. Mais pas toutes. Après avoir questionné les professeurs, il a été remonté qu'une ouverture à 15h est parfois un peu juste vis-à-vis de la leçon en cours et de la récréation.
- Le public est souvent présent dès 15h.
- Le créneau 18h-19h a tendance à être calme

Au regard de ces données, voici une nouvelle proposition afin de réadapter les horaires :

Lundi	-	-	-
Mardi	-	14h30 - 18h	3.5h
Mercredi	9h30 - 12h	14h - 19h	7.5h
Jeudi	-	14h30 - 18h	3.5h
Vendredi	-	14h30 - 19h	4.5h
Samedi	9h30 - 12h	-	2.5h

Soit 21h30 par semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié
exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02
Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Marjory DELAVAL



Le Maire,

Laurent DENIS

